



ATTESTATION D'APTITUDE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR

Je soussigné(e),

Titulaire du portant le n°.....

délivré à..... atteste que :

L'enfant né(e) le à

est capable, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles ayant pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant qu'il ne participe à une activité appartenant à l'une des familles suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile

de :

- ☞ **effectuer un saut dans l'eau ;**
- ☞ **réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;**
- ☞ **réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;**
- ☞ **nager sur le ventre pendant vingt mètres ;**
- ☞ **franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.**

Le test peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité. Il est obligatoirement réalisé sans brassières.

Fait à,

Le.....

Signature de la personne habilitée attestant de l'aptitude :

Cachet de la structure :